

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.4.6.30

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 11 MAI 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/04/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Josée ARGENTIN a donné pouvoir à Louis VOGEL, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Michel ROBERT a donné pouvoir à Pascale GOMES, Franck VERNIN a donné pouvoir à Serge DURAND.

Date de l'affichage :
05/05/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Sylvain JONNET, Alain TRUCHON.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 25

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHE 2020AEP01M
ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DE LA
CAMVS**

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 en date du 17 juillet 2020 du Conseil Communautaire fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

VU la décision n°2020.1.3.3 du Bureau Communautaire du 23 janvier 2020 autorisant le Président ou son représentant à signer le marché 2020AEP01M Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAMVS ;

VU la décision n°2020.5.2.23 du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché 2020AEP01M Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAMVS ;

VU la décision n°2022.8.1.67 du Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2022 autorisant le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché 2020AEP01M Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAMVS ;

CONSIDERANT que le marché a été attribué au groupement PROLOG INGENIERIE / ARTELIA / AQUA MESURE pour un montant de 968.785,00 € HT pour la partie forfaitaire et sans montant minimum ni montant maximum pour la partie à bons de commande ;

CONSIDERANT qu'un avenant n°1 a été conclu le 23 décembre 2020 pour un montant de 102.600,00 € HT afin de tenir compte de la modification de sectorisation et des mesures liées à la gestion de la COVID-19, portant le montant du marché à 1.071.385,00 € HT ;

CONSIDERANT qu'un avenant n°2 a été conclu le 1^{er} décembre 2022 pour un montant de 468,65 € HT afin de modifier en plus ou moins-value les quantités de certains prix et de prolonger la durée du marché, portant le montant du marché à 1.071.853,65 € HT ;

CONSIDERANT qu'à ce jour, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°3 afin de tenir compte des ajustements des projets d'aménagement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et ses alentours et, ainsi, porté à 41 mois, hors période de validation, la durée du marché ;

CONSIDERANT que le présent avenant étant sans incidence financière, il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis de la Commission d'Appel d'Offres sur la passation dudit avenant ;

DECIDE

Article 1er : D'approuver le projet d'avenant n°3 ci-joint, sans incidence financière, pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAMVS avec le groupement PROLOG INGENIERIE / ARTELIA / AQUA MESURE.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3.

Adopté à l'unanimité.
Fait le jeudi 11 mai 2023 à Dammarie-Lès-Lys.
Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230511-51196-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/23

Publication ou notification : 15/05/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional